

## DEMANDES DE REDUCTION TARIFAIRE

### Année scolaire 2016 - 2017

Pour bénéficier d'un tarif correspondant à vos revenus, les familles sont invitées et à se présenter à la Caisse des Ecoles, à compter du **13 de juin 2016 au 16 septembre 2016**, munies des documents originaux suivants :

**Application du Quotient Familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** : la tranche tarifaire est déduite directement de l'application du Quotient Familial calculé par la CAF. Pour cela :

- La famille doit fournir une attestation de la CAF de moins de 3 mois ;
- Les attestations CAF des autres départements que Paris sont prises en compte.

#### **Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF :**

- Fournir le dernier avis d'imposition ou votre déclaration pré-remplie.
- Le Quotient Familial (QF) est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille selon la formule suivante :

$$\text{QF} = \frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus annuels (avant abattements fiscaux) + montant mensuel des prestations CAF (s'il y a lieu)}}{\text{divisé par le nombre de parts}}$$

Le nombre de part dépend de la composition de la famille :

Couple ou personne isolée = 2 parts,

Couple ou personne isolée avec 1 enfant = 2,5 parts,

Couple ou personne isolée avec 2 enfants = 3 parts,

Couple ou personne isolée avec 3 enfants = 4 parts et par enfant supplémentaire : 0,5 parts.

### MODIFICATIONS DES JOURS ET TARIFS

**A faire impérativement pendant les petites vacances scolaires pour la prochaine facturation.**

### TARIF PERISCOLAIRE

Le Tarif périscolaire prend effet le jour de la demande.

### TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS	PRIX D'UN REPAS
Inférieur ou égal à 234 €	Tarif 1	0,13 €
Inférieur ou égal à 384 €	Tarif 2	0,85 €
Inférieur ou égal à 548 €	Tarif 3	1,62 €
Inférieur ou égal à 959 €	Tarif 4	2,28 €
Inférieur ou égal à 1 370 €	Tarif 5	3,62 €
Inférieur ou égal à 1 900 €	Tarif 6	4,61 €
Inférieur ou égal à 2 500 €	Tarif 7	4,89 €
Inférieur ou égal à 3 333 €	Tarif 8	5,10 €
Inférieur ou égal à 5 000 €	Tarif 9	6,00 €
Supérieur à 5 000 €	Tarif 10	7,00 €

**Sans sollicitation de votre part, le quotient familial reste valide pour toute l'année scolaire. Ainsi, le quotient familial calculé pour la rentrée de septembre 2016 reste valable jusqu'au 31 août 2017.**